





● Les conflits, la violence et les atteintes aux droits de l'homme continuent à déclencher de nouvelles crises de déplacement en Afrique subsaharienne. Le HCR prévoit d'offrir protection et assistance à près de 3,4 millions de réfugiés et demandeurs d'asile en 2014, contre environ 3,1 millions en 2012. Quelque 5,4 millions de déplacés internes auront également besoin de protection et d'assistance, principalement au Mali, en République démocratique du Congo, en Somalie et au Soudan. Au total, quelque 11 millions de personnes, compte tenu des apatrides et des populations de retour dans leur pays ou région d'origine, relèveront de la compétence du HCR en Afrique en 2014.

● Il y a des occasions d'apporter des solutions durables aux réfugiés dans différents pays d'Afrique. En s'appuyant sur les progrès accomplis ces trois dernières années dans la mise en œuvre de solutions globales pour les réfugiés angolais, libériens et rwandais, le HCR continuera à rechercher des solutions de ce type, en particulier pour les personnes qui sont exilées depuis longtemps. En Afrique de l'Ouest, l'Organisation se préparera au retour de populations réfugiées de taille modeste mais victimes d'un exil prolongé, ainsi qu'au possible retour de déplacés internes et de réfugiés maliens.

● Bien que les évolutions politiques et socioéconomiques positives récemment observées en Somalie soient encourageantes,

plus de 2 millions de Somaliens sont toujours déplacés : environ 1,1 million d'entre eux sont déplacés à l'intérieur de leur pays et près d'1 million d'autres sont enregistrés comme réfugiés dans des pays avoisinants. Certains réfugiés regagneront peut-être des secteurs relativement stables de la Somalie mais beaucoup ont encore besoin de protection internationale. Le HCR facilitera les retours en Somalie si les conditions le permettent, tout en s'efforçant de préserver l'espace d'asile offert aux Somaliens réfugiés dans la région et de consolider leurs moyens de subsistance.

● Dans la région Afrique centrale et Grands Lacs, de nouvelles crises de déplacement viennent encore alourdir les charges que font peser les crises existantes. Parmi ces dernières, il convient de citer la situation, presque perdue de vue, de plus de 100 000 réfugiés centrafricains au Cameroun. Si les conflits en cours dans l'est de la RDC et en République centrafricaine se poursuivent, le HCR devra protéger et aider un nombre toujours croissant de réfugiés originaires de ces pays ; le dispositif de réponse d'urgence est donc maintenu au niveau adapté.

● En Afrique australe, où l'augmentation des mouvements migratoires mixtes a suscité une hostilité croissante à l'encontre des réfugiés et un rétrécissement consécutif de l'espace de protection, les impératifs du HCR consistent à consolider les régimes d'asile nationaux et à améliorer la qualité des procédures de détermination du statut de réfugié.

# AFRIQUE

## | STRATÉGIE |

### ○ *Maintien de l'espace de protection*

Le HCR créera un environnement de protection plus favorable en veillant à ce que les personnes relevant de sa compétence puissent bénéficier de procédures de protection justes et recevoir des documents. Lors des récentes situations d'urgence, beaucoup d'États ont généreusement reconnu d'emblée (*prima facie*) la qualité de réfugié à un grand nombre de personnes qui fuyaient la violence dans leur pays d'origine. Cependant, les demandeurs d'asile et les réfugiés de longue date, ainsi que les personnes qui participaient à des mouvements migratoires mixtes, ont été en butte, dans certains États, à des politiques et à des attitudes plus restrictives. Soucieux de contrer cette tendance, le HCR soutient les gouvernements pour contribuer au bon fonctionnement de leurs régimes d'asile et les aide à renforcer les cadres institutionnels. L'Organisation offre également des conseils relatifs aux législations nationales sur l'asile dans plusieurs pays et entend poursuivre sa coopération avec des gouvernements et des partenaires régionaux afin de renforcer une gestion des mouvements migratoires mixtes attentive aux besoins de protection.

### ○ *Lutte contre la violence sexuelle et sexiste*

En 2014 et 2015, l'enregistrement et la délivrance de documents individuels seront des activités de protection essentielles dans toutes les opérations, et certaines d'entre elles bénéficieront de la mise en service de systèmes d'enregistrement biométrique. Conformément à ses priorités stratégiques globales, le HCR fera pression pour que des actes de naissance soient délivrés aux enfants nés en exil.

Le HCR continuera à promouvoir l'adhésion à la Convention de 2009 de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala) et aidera les États à transposer les dispositions de la Convention dans leur législation nationale.

Aux fins de la lutte contre l'exploitation et la violence sexuelle et sexiste, le HCR met en œuvre des projets de renforcement des moyens de subsistance en Éthiopie, en RDC, en Somalie et au Tchad ; ceux-ci visent à donner à des femmes et à des jeunes filles les moyens et les compétences nécessaires pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Au Soudan oriental, le HCR mettra en œuvre une stratégie et un plan d'action d'envergure régionale destinés à enrayer le trafic et la traite de personnes, dans le cadre d'un effort pour renforcer la protection des personnes qui relèvent de sa compétence.

Sous réserve de disposer de fonds suffisants, l'Organisation tâchera de fournir de l'énergie domestique aux ménages. Ceci réduira les risques pour les femmes et les jeunes filles, qui s'exposent à des agressions sexuelles lorsqu'elles vont chercher du bois de chauffage. La création d'environnements d'apprentissage sans risques, les améliorations

apportées à la sécurité des camps, la constitution de groupes de surveillance au sein des communautés et l'éclairage des lieux publics permettront également de réduire les risques de violence sexuelle. Les victimes de violences sexuelles et sexistes bénéficieront d'un accompagnement, de services médicaux et d'une aide juridique.

### ○ *Prise en charge des besoins essentiels*

La prise en charge des besoins essentiels des personnes relevant de la compétence du HCR, notamment dans les situations d'urgence, continuera d'absorber une grande partie de ses ressources budgétaires en Afrique. Un tiers du budget 2014 a été mis de côté à cet effet. Lors des récentes situations d'urgence, le HCR a fourni une aide vitale à des centaines de milliers de réfugiés. Parmi les bénéficiaires figuraient des Soudanais qui s'enfuyaient au Soudan du Sud, des Maliens qui se réfugiaient au Burkina Faso, en Mauritanie et au Niger, des réfugiés originaires du Congo oriental qui cherchaient à se mettre en sécurité au Burundi, en Ouganda et au Rwanda, des Centrafricains ayant franchi la frontière pour se réfugier au Cameroun, en RDC et au Tchad et des Soudanais originaires du Darfour forcés de s'exiler au Tchad. À l'exception possible du Mali, les perspectives de retour sont incertaines et il sera donc nécessaire de continuer à offrir une assistance essentielle en 2014.

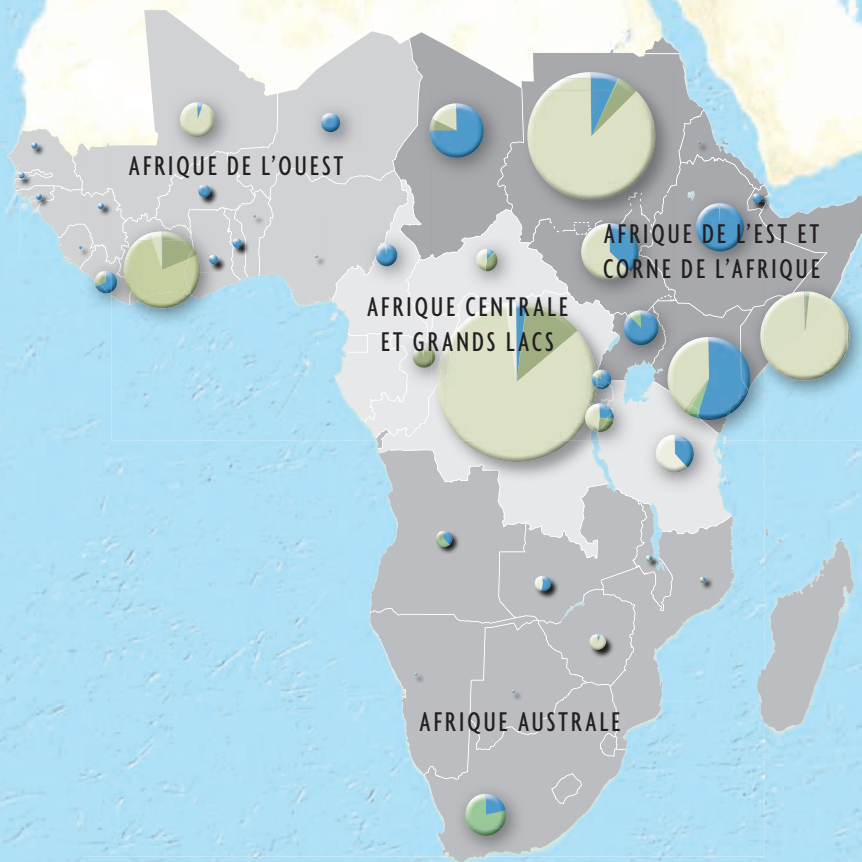
Dans les opérations d'urgence comme dans les situations plus stables, l'un des objectifs premiers du HCR est de veiller à ce que les réfugiés et les autres personnes relevant de sa compétence aient accès aux services essentiels, concernant notamment l'éducation et les soins médicaux. À cet effet, l'Organisation tirera parti de toutes les occasions qui se présentent de renforcer les structures locales et les prestataires de service opérant sur place, au lieu de créer des systèmes parallèles.

Dans les situations où il y a plus de 5 000 réfugiés, le partenaire du HCR, le PAM, fournira des vivres. Dans les pays où le nombre de réfugiés est inférieur, notamment au Botswana, en Érythrée et en Namibie, les distributions alimentaires relèveront de la responsabilité du Haut Commissariat. Bien que la distribution de vivres soit sans conteste une priorité, elle grève lourdement les budgets de ces opérations, de taille modeste et sous-financées.

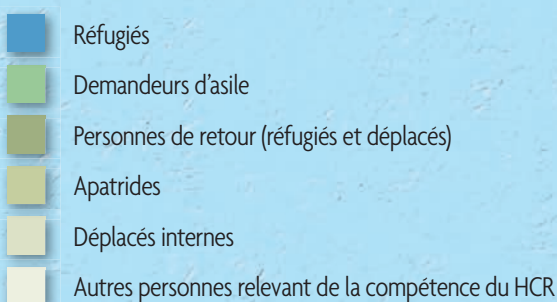
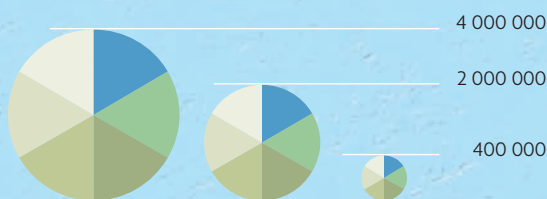
### ○ *Recherche de solutions durables*

La recherche de solutions durables pour les réfugiés qui sont piégés dans des situations prolongées reste un objectif stratégique essentiel pour le HCR en Afrique. En juin 2012, lorsque les clauses de cessation du statut de réfugié sont entrées en vigueur pour les réfugiés angolais et libériens, bon nombre d'entre eux avaient trouvé des solutions durables sous forme de rapatriement librement consenti ou d'intégration sur





### Taille des populations



place. Ce travail se poursuivra en 2014, notamment dans le cadre du rapatriement librement consenti de quelque 25 000 Angolais dispersés dans des pays de la région, principalement en RDC, ainsi que par l'intégration sur place de quelque 70 000 anciens réfugiés angolais et de quelque 10 000 anciens réfugiés libériens dans leur pays d'asile.

La mise en œuvre des différents éléments de la stratégie globale de recherche de solutions pour les réfugiés rwandais se poursuivra également en 2014, en suivant l'approche différenciée entérinée par les Gouvernements concernés lors d'une réunion ministérielle qui s'est tenue à Pretoria en avril 2013.

En 2014, le HCR déploiera un effort concerté pour mettre un terme à quatre situations d'exil prolongées en Afrique, concernant de petites populations de réfugiés, à savoir les Mauritaniens réfugiés au Mali et au Sénégal, les Ghanéens au Togo, les Tchadiens réfugiés au Niger et les Togolais au Bénin et au Ghana. Le HCR prévoit de faciliter le retour de quelque 20 000 réfugiés ivoiriens, principalement depuis le Libéria et le Ghana, ainsi que de plus de 6 000 réfugiés congolais (RDC) accueillis en République centrafricaine. Au Mali, l'Organisation renforcera sa présence à Gao et à Tombouctou afin de venir en aide aux déplacés internes et d'effectuer des préparatifs en prévision du retour de 15 000 réfugiés en 2014 et d'un plus grand nombre en 2015. Les réfugiés somaliens désireux de rentrer, en particulier d'Éthiopie et du Kenya, recevront l'aide du HCR.

La réinstallation demeurera une composante importante du plan pluriannuel pour les réfugiés congolais, adopté en 2012. Le plan vise à réinstaller quelque 50 000 réfugiés originaires de la RDC vivant actuellement en Afrique sur une période de quatre ans. Une attention particulière continuera également d'être accordée aux besoins de réinstallation des réfugiés somaliens, érythréens, éthiopiens et soudanais exilés de longue date.

### Renforcement de la capacité d'intervention d'urgence

Le renforcement de la capacité de préparation et de réponse aux situations d'urgence sera l'une des priorités stratégiques globales du HCR en 2014 et revêtira une importance particulière en Afrique. Bien que l'Organisation conserve un dispositif global pour répondre aux nouvelles crises de déplacement, les fonds additionnels éventuellement requis pour faire face à des situations d'urgence imprévues seront présentés dans des appels supplémentaires.

### Réponse aux situations d'apatridie

Pour répondre aux problèmes d'apatridie et de nationalité, bon nombre d'opérations ont fait de la délivrance d'actes de naissance aux nouveau-nés réfugiés une priorité dans leurs plans pour l'exercice 2014-2015. Parallèlement, le HCR continuera à faire pression pour que des lois et des mesures concrètes de prévention de l'apatridie soient adoptées. En Côte

## INFORMATIONS FINANCIÈRES

L'Organisation est passée d'une méthodologie fondée sur les ressources à une méthodologie axée sur les besoins globaux pour établir ses plans et ses budgets en 2010, ce qui explique en partie l'augmentation observée à cette date dans les besoins financiers de la région par rapport aux années précédentes. Cependant, les besoins financiers du HCR en Afrique ont continué à croître ces dernières années, passant d'1,2 milliard de dollars E.-U. en 2010 à 1,9 milliard de dollars E.-U. dans le budget révisé de l'année 2013. Les financements n'ont toutefois pas augmenté dans les mêmes proportions que les besoins, dont la hausse s'explique d'une part, par les nombreuses crises qui ont éclaté dans la région, et d'autre part par les efforts renouvelés qui ont été déployés pour apporter des solutions durables aux réfugiés piégés dans des situations d'exil prolongées.

Les besoins financiers du HCR pour ses opérations en Afrique s'élèvent à 1,9 milliard de dollars E.-U. en 2014. Les ressources financières requises pour répondre aux situations d'urgence connues ont été incluses dans cet Appel global, mais il se peut que de nouvelles situations d'urgence nécessitent une révision des budgets.

Du fait de l'écart croissant entre les fonds mis à disposition et les besoins en Afrique, le HCR a accordé la priorité aux services essentiels et à la prise en charge des besoins vitaux, au détriment des investissements dans les solutions. De même, le programme en faveur des réfugiés aura la priorité sur les projets destinés aux déplacés internes lors de l'allocation des ressources.

d'Ivoire, l'Organisation soutiendra le processus de modernisation des registres de l'état civil, notamment par le biais de campagnes destinées à sensibiliser la population à la nécessité d'inscrire les enfants à l'état civil. Au Soudan, les individus d'ascendance mixte, soudanaise et sud-soudanaise, sont toujours menacés d'apatridie, tout comme ceux qui ont résidé pendant longtemps au Soudan et qui ont des difficultés à prouver leur droit à la nationalité sud-soudanaise. Le HCR aidera les autorités sud-soudanaises à délivrer à des Sud-Soudanais des passeports et des documents attestant leur nationalité. Il aidera également la Direction soudanaise de l'état civil à améliorer le système d'enregistrement des faits d'état civil et des naissances afin de réduire le risque d'apatridie.

### ○ Consolidation des partenariats

Les partenariats avec les gouvernements, les ONG et les organisations intergouvernementales seront comme précédemment une caractéristique distinctive de tous les programmes du HCR en Afrique. Le HCR travaillera avec l'Union africaine à la mise en œuvre de la Convention de Kampala dans les États membres de l'Union. Il prêtera également son concours dans le cadre du suivi de la deuxième Conférence sur l'enregistrement des faits d'état civil, qui s'est tenue en Afrique du Sud en 2012. Le HCR travaille avec quelque 250 ONG, dont 60 organisations nationales, en Afrique. La coordination et la collaboration avec les institutions onusiennes et les autres partenaires dans le cadre de l'Agenda transformatif se poursuivront également.

## | DÉFIS |

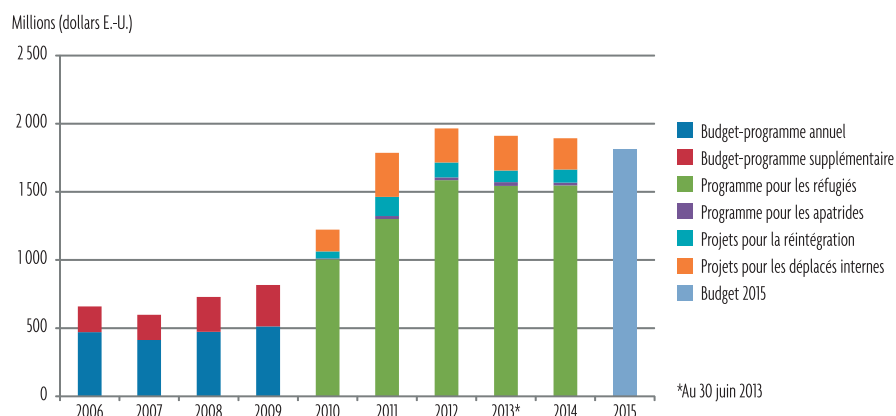
Bien que des milliers de réfugiés aient trouvé une protection dans les pays limitrophes de leur pays d'origine lors des récentes situations d'urgence, l'on observe une lassitude croissante à l'égard de l'asile en Afrique, en particulier dans les pays ou les régions qui accueillent des populations réfugiées de longue date ou qui font face à des mouvements migratoires mixtes.

Les politiques qui contraignent les réfugiés à résider dans des camps et qui limitent leur liberté de mouvement entravent leurs efforts pour devenir autosuffisants. À cet égard, le HCR se félicite de la décision de la Haute Cour du Kenya, qui s'est opposée à une directive gouvernementale prévoyant le transfert obligatoire de tous les réfugiés des zones urbaines vers les camps de Dadaab et de Kakuma.

À l'heure actuelle, la plus grande partie des fonds dont le HCR dispose pour l'Afrique sont alloués à des activités de secours immédiat. Ceci ne permet pas d'investir dans des projets à plus long terme qui aideraient les réfugiés ou les rapatriés à s'intégrer sur place ou à devenir autonomes.

Dans bon nombre de secteurs du continent africain, l'accès aux personnes relevant de la compétence du HCR est limité par l'insécurité, le non-respect du droit, l'absence des infrastructures les plus indispensables, comme des routes praticables, et des problèmes liés au milieu naturel, notamment des pluies torrentielles et irrégulières. Il est parfois possible de surmonter ces obstacles en organisant des ponts aériens pour transporter le matériel et le personnel, comme cela a été le cas au Soudan du Sud et au Tchad ; cependant, cela grève lourdement le budget des opérations. Dans d'autres pays en revanche, par exemple en République centrafricaine, en Somalie et au Soudan, l'accès à certaines régions demeure limité, de sorte que le HCR et ses partenaires tirent parti de la moindre conjoncture propice pour faire parvenir l'aide humanitaire aux personnes relevant de la compétence de l'Organisation. ■

## Budgets pour l'Afrique | 2006-2015



## BUDGETS POUR L'AFRIQUE | dollars E.-U

Opération	2013	2014				Total	2015
	Budget révisé (30 juin 2013)	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 3 Projets pour la réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes		
<b>AFRIQUE DE L'OUEST</b>							
Burkina Faso	32 753 156	25 708 635	0	0	0	25 708 635	21 375 365
Côte d'Ivoire	27 845 564	15 734 062	2 711 306	8 889 473	0	27 334 841	26 437 761
Ghana	12 074 330	10 905 473	0	230 000	0	11 135 473	9 009 965
Guinée	5 426 493	4 873 471	0	0	0	4 873 471	3 750 401
Libéria	42 509 986	35 325 663	0	0	0	35 325 663	35 284 295
Mali	32 210 807	10 698 434	0	0	49 137 181	59 835 614	67 736 851
Niger	52 925 462	41 533 971	0	0	0	41 533 971	33 009 140
Sénégal - Bureau régional	74 545 326	47 620 637	1 124 710	210 000	0	48 955 347	43 476 362
<b>Sous-total</b>	<b>280 291 125</b>	<b>192 400 346</b>	<b>3 836 016</b>	<b>9 329 473</b>	<b>49 137 181</b>	<b>254 703 016</b>	<b>240 080 140</b>
<b>AFRIQUE DE L'EST ET CORNE DE L'AFRIQUE</b>							
Tchad	196 584 975	197 069 508	0	0	0	197 069 508	160 558 342
Djibouti	26 238 538	26 956 902	0	0	0	26 956 902	27 117 547
Érythrée	5 634 386	6 261 668	0	0	0	6 261 668	6 291 482
Éthiopie	192 820 590	199 806 798	0	0	0	199 806 798	200 135 687
Éthiopie (Bureau régional de liaison auprès de l'UA et de la CEA)	1 516 514	2 026 808	0	0	0	2 026 808	2 026 808
Kenya	251 587 167	228 651 302	370 316	0	0	229 021 618	227 612 479
Kenya - Centre d'appui régional	10 342 193	11 092 658	0	0	0	11 092 658	11 145 482
Somalie	55 309 260	23 920 901	0	11 401 251	34 308 286	69 630 438	79 321 574
Soudan	116 729 694	65 115 527	3 360 701	0	28 973 243	97 449 471	97 953 640
Soudan du Sud	219 050 246	191 894 678	8 771 864	0	29 401 392	230 067 933	220 174 985
Ouganda	92 376 553	113 936 841	65 000	3 605 705	0	117 607 547	118 349 359
Activités régionales	6 071 180	9 403 169	0	0	0	9 403 169	7 889 918
<b>Sous-total</b>	<b>1 174 261 296</b>	<b>1 076 136 761</b>	<b>12 567 880</b>	<b>15 006 956</b>	<b>92 682 920</b>	<b>1 196 394 517</b>	<b>1 158 577 303</b>
<b>AFRIQUE CENTRALE ET GRANDS LACS</b>							
Burundi	31 543 912	24 773 311	121 631	0	199 829	25 094 771	24 989 448
Cameroun	19 015 028	24 217 605	792 931	0	0	25 010 536	23 020 000
République centrafricaine	23 619 665	12 859 228	0	0	11 495 913	24 355 141	30 355 141
Congo	29 586 000	29 948 467	0	0	0	29 948 467	20 619 611
République démocratique du Congo - Bureau régional	183 197 418	52 757 703	1 647 481	47 129 091	75 435 705	176 969 980	176 969 980
Rwanda	46 351 441	49 188 547	0	2 628 451	0	51 816 998	42 100 000
République-Unie de Tanzanie	39 607 039	15 989 087	0	22 806 240	0	38 795 327	32 708 085
<b>Sous-total</b>	<b>372 920 503</b>	<b>209 733 949</b>	<b>2 562 042</b>	<b>72 563 781</b>	<b>87 131 447</b>	<b>371 991 220</b>	<b>350 762 266</b>
<b>AFRIQUE AUSTRALE</b>							
Angola	4 697 332	4 770 320	0	0	0	4 770 320	4 488 565
Botswana	5 457 590	5 045 679	0	0	0	5 045 679	4 099 260
Malawi	4 238 716	4 306 906	0	0	0	4 306 906	4 306 906
Mozambique	5 028 790	5 050 727	363 556	0	0	5 414 283	5 414 283
Namibie	3 752 034	3 951 101	0	0	0	3 951 101	2 917 061
Afrique du Sud - Bureau régional	37 641 642	25 594 088	776 385	0	0	26 370 474	26 355 474
Zambie	14 943 956	13 693 565	0	0	0	13 693 565	11 119 199
Zimbabwe	7 459 399	6 134 588	0	0	690 555	6 825 143	6 882 150
<b>Sous-total</b>	<b>83 219 458</b>	<b>68 546 973</b>	<b>1 139 941</b>	<b>0</b>	<b>690 555</b>	<b>70 377 469</b>	<b>65 582 898</b>
<b>Total</b>	<b>1 910 692 382</b>	<b>1 546 818 029</b>	<b>20 105 880</b>	<b>96 900 210</b>	<b>229 642 103</b>	<b>1 893 466 222</b>	<b>1 815 002 606</b>